

# Dossier d'inscription

A la suite de la crise sanitaire que nous subissons tous, le Centre Social et Familial AGF à Benfeld a le souhait de maintenir ses accueils de loisirs pour cet été. Néanmoins les conditions d'accueil seront particulières et pour la sécurité de tous, nous aurons un protocole sanitaire strict à respecter.

Nous vous proposons donc une **préinscription** qui sera traitée dans les meilleurs délais en fonction des arrivées des dossiers complets.

En effet, au vu des mesures sanitaires imposées, nous verrons notre capacité d'accueil **fortement diminuer** ; nous avons donc décidé de modifier notre mode d'inscription :

- Nous proposerons un **accueil à la journée** pour permettre d'accueillir plus d'enfants sur la semaine ;
- Les enfants seront accueillis dans un groupe d'une **capacité maximale de 12** et resteront dans ce même groupe tout au long de leur accueil ;
- Les places seront attribuées en fonction des critères de priorité suivants :
  - \* Les enfants inscrits sur une semaine complète ;
  - \* Les familles en situation de fragilité ou monoparentales.
- Une réponse positive ou négative vous sera transmise à partir du 7 juin.



La gestion des demandes d'accueil est réalisée, dans le **respect du principe d'égalité de traitement des usagers** afin de permettre aux familles d'accéder aux services dans les meilleures conditions. La gestion des places s'effectue **conformément aux places disponibles, aux critères d'admission et de priorité qui sont définis par l'AGF.**

## Pour valider une inscription, merci de vous munir :

- De votre attestation de quotient familial (fourni par la CAF ou téléchargeable sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr)) ;
- Du numéro d'allocataire CAF, MSA ou autre ;
- Du carnet de santé ou copie des pages de vaccination ;
- De votre carte de cotisation AGF en cours de validité ou de faire une nouvelle adhésion.



## Les documents à fournir :

- Le bulletin d'inscription ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile ou à des activités extra-scolaires ;
- La fiche sanitaire ;
- 2 enveloppes timbrées à vos noms et adresses dans le cas où vous ne pouvez pas recevoir les informations par mail.



### **Modalités d'instruction des dossiers :**

La fiche d'inscription est mise à disposition des familles sur notre site <http://benfeld.agf67.fr>.

Les demandes sont retournées à l'adresse mail suivante : [alsh.benfeld@agf67.fr](mailto:alsh.benfeld@agf67.fr) pour enregistrement et traitement avec l'ensemble des documents demandés.

Les demandes sont enregistrées : une liste des demandes d'accueil est établie. Elle permet d'enregistrer les demandes et de les évaluer selon les critères de priorité définis.

Les places sont attribuées en fonction des places disponibles et dans le respect des critères de priorité déterminés par notre association.

Une liste d'attente sera mise en place si le nombre de demandes est supérieur au nombre de places disponibles.

Nous répondrons aux familles à la suite du traitement des demandes.

### **En cas de réponse positive la famille est avisée par mail :**

Le règlement total de l'inscription doit être effectué :

- Par chèque bancaire à l'ordre de l'AGF Benfeld ;
- Par virement bancaire : intitulé « **nom et prénom du parent, nom de l'enfant, Alsh, nom de la structure** » (ex : *Dupont Thierry Dupont Alsh Herbsheim*) ; merci de nous envoyer l'**attestation de virement** une fois celui-ci effectué ;
- Chèques vacances ANCV (+ frais de dossier 5€) ;
- En espèces si vous n'avez pas la possibilité de régler par un autre biais. Dans ce cas il est possible de se rendre au sein de nos locaux uniquement sur rendez-vous.

La carte de membre sera à payer à part. La fiche d'adhésion est à compléter et à retourner avec le dossier.

### **En cas de réponse négative** (si aucune proposition ne peut être formulée à la famille) :

une information est faite par mail. La famille dispose d'un délai de 5 jours pour confirmer son maintien en liste d'attente.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité et sera d'office refusé.

### **Carte de membre AGF :**

- En sus, valable pour toute la famille du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.
- 22€ (règlement séparé).

**ATTENTION** : les chèques vacances ne sont pas acceptés pour le paiement de la carte.

**Les bulletins d'inscriptions sont disponibles sur notre site**

**<http://benfeld.agf67.fr>**

